

19.02.2014 - 16:01 Uhr

Prolongation des heures d'ouverture des magasins par la petite porte

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral a ouvert aujourd'hui la consultation sur la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins (LOmag). Avec cette nouvelle loi, les réglementations cantonales sur les heures d'ouverture des magasins doivent être outrepassées. Il en résultera une prolongation des heures d'ouverture des magasins dans de nombreux cantons. Travail.Suisse, l'organisation faitière indépendante des travailleurs et travailleuses, rejette cette prolongation des heures d'ouverture des magasins par la petite porte.

La nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins prévoit l'ouverture des commerces les jours ouvrables au moins jusqu'à 20 heures et jusqu'à 19 heures au moins le samedi. Cela signifie que les cantons qui ont des réglementations plus restrictives devront adapter leurs heures d'ouverture des magasins. Or, une durée d'ouverture des magasins plus longue détériore les conditions de travail dans le commerce de détail. « La nouvelle loi concernera 16 cantons et ainsi la majorité des près de 318'000 personnes travaillant dans le commerce de détail », précise Gabriel Fischer, responsable de la politique économique à Travail.Suisse.

L'harmonisation comme moyen pour parvenir au but

On a justifié la nouvelle loi au motif souhaité d'harmoniser les heures d'ouverture des magasins. Pour être alors conséquent, la nouvelle réglementation ne devrait pas seulement valoir comme standard minimum mais aussi maximum. Or, il n'en est rien : la loi ne prévoit de loin pas seulement une harmonisation mais une libéralisation des heures d'ouverture des magasins. « Nous nous opposons à une telle prolongation des heures d'ouverture des magasins par la petite porte », dit Fischer. Sur cette question, il existe une véritable coercition des partisans farouches de la libéralisation car au cours des dernières années il y a eu au niveau cantonal de nombreuses votations sur ce thème où la population s'est majoritairement exprimée contre des heures d'ouverture prolongées des magasins. Rien que depuis 2009 dans six des seize cantons concernés, les citoyens et citoyennes ont rejeté une prolongation des heures d'ouverture des magasins au sens de la motion Lombardi, à quoi il faut ajouter le rejet catégorique de projets de libéralisation complète dans plusieurs cantons.

Travail.Suisse rejette la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins (LOmag). Une libéralisation des heures d'ouverture des magasins sous le couvert de « l'harmonisation », et avant tout sur le dos des travailleurs et travailleuses, n'est pas une option.

Contact:

Gabriel Fischer, Responsable politique économique Travail.Suisse
Tél. 031 370 21 11
Mobile: 076 412 30 53
Mail: fischer@travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100751501> abgerufen werden.